

# entre nous

La lettre des salariés intérimaires de Manpower

## FORMATION PROFESSIONNELLE

Nos conseils pour dynamiser votre parcours et vos compétences

#183  
Avril 2017



### Faisons le point sur votre situation de carrière

Savoir où vous en êtes et vous évaluer est la première étape pour construire votre parcours professionnel.

Bénéficiez de l'accompagnement d'un professionnel du conseil et du financement de projet avec le CEP, le Conseil en Evolution professionnelle.

▶ Gratuit

▶ Personnalisé

▶ Facile d'accès

▶ À votre rythme

[EN SAVOIR PLUS](#)



[LIRE LA VIDÉO](#)

En agence, votre conseiller Manpower est votre interlocuteur privilégié, n'hésitez pas à le solliciter !

Il pourra vous contacter pour planifier, selon votre nombre d'heures de mission, un **Entretien Professionnel dans le cadre de nos programmes Visa Intérim&Parcours (V.I.P.) et Sécurisation Intérim&Parcours (S.I.P.)**. Ces entretiens sont l'occasion de faire le bilan de vos missions et de partager vos souhaits et vos attentes professionnelles avec votre agence.

A partir de 5 ans d'activité salariée (intérimaire ou pas), dont 1 600 heures de mission minimum au cours des 18 derniers mois, vous pouvez déposer une **demande de Congé Bilan de Compétences**, réalisé dans un centre agréé par le FAF.TT.

Par l'analyse de vos compétences professionnelles et personnelles, l'évaluation de vos connaissances et savoir-faire, ce bilan vous permet de définir votre projet de formation, et d'en fixer les principales étapes de mise en œuvre.

[EN SAVOIR PLUS](#)

### Gagnez en compétences

▶ Il vous appartient de gérer vos heures acquises sur votre **Compte Personnel de Formation** pour suivre une action de formation figurant sur les listes éligibles au CPF.

Les heures de CPF acquises chaque année viennent automatiquement s'ajouter à votre compteur, en fonction des heures travaillées sur l'année précédente. Si vous n'avez pas encore créé votre CPF, les heures ne sont pas perdues : elles apparaîtront dès l'activation de votre compte.

#### NOUVEAU !

Vous pourrez utiliser vos heures de CPF pour la préparation des épreuves du code de la route et de la conduite du permis B, C, CE et EC, pour préparer une VAE ou pour faire un bilan de compétences.



▶ Le **Congé Individuel de Formation (CIF)** est accessible dès 1 600 heures de missions réalisées dans les 18 derniers mois (dont 600 chez Manpower), et permet de suivre une formation pour acquérir une qualification supérieure, obtenir un diplôme ou changer de métier.

Pendant toute la durée du CIF (maximum 1 an à temps plein), votre rémunération est calculée sur la base des salaires perçus lors de vos dernières missions.

▶ La **Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)** : après 1 an d'activité minimum dans un domaine (professionnel ou extra-professionnel en rapport avec le titre ou diplôme visé), la VAE vous permet de valider les acquis de votre expérience en vue d'obtenir tout ou partie d'un diplôme ou d'une certification professionnelle figurant au RNCP\*.

[Pour en savoir plus et créer votre compte personnel](#)

\* Répertoire National des Certifications Professionnelles.  
\*\* du lundi au vendredi, de 9h à 18h.

### La formation chez Manpower en 2016



Plus de 33 600  
intérimaires formés



2 700

contrats en alternance



1,44 million heures  
de formation dispensées



635

CIF, CPF, congés VAE  
ou bilans de compétences financés



6 124 heures

d'eLearning suivies sur Manpower training



86%

d'intérimaires satisfaits de la formation

Source : enquête 2016 de satisfaction en ligne - questionnaires adressés à froid, le mois suivant la fin de la formation.

chaque jour, faisons grandir la confiance

## Connaître vos droits

Instauré par la loi Travail en début d'année, le **Compte Personnel d'Activité est un outil destiné à aider les actifs à construire leur parcours professionnel**. Il comptabilise et regroupe les droits à la formation accumulés par tout actif pendant sa carrière :

- ▶ le **Compte Personnel de Formation (CPF)**, permet à toute personne d'accumuler des droits à formation (en général 24 heures par an, dans la limite d'un plafond de 150 heures).
- ▶ Le **Compte Prévention Pénibilité (CPP)** cumule les points des actifs exposés à des facteurs de risque de pénibilité dans l'exercice de leur métier. Ces points sont convertibles en formation, en temps partiel avec compensation financière pendant trois mois ou départ anticipé à la retraite.
- ▶ Le **Compte d'Engagement Citoyen (CEC)** recense les activités de bénévolat et de volontariat : certaines de ces activités ouvrent un droit à la formation, jusqu'à 20 heures par an dans la limite d'un plafond de 60 heures.



CONSULTEZ VOTRE CPA

## Développer votre employabilité, c'est notre priorité !

A travers tous les dispositifs de formation, nous accompagnons les personnes les moins qualifiées et les plus éloignées de l'emploi. Nous favorisons le développement de carrière de nos intérimaires et répondons aux besoins des entreprises dans chaque bassin d'emploi.

Contrats en alternance, CIPI, CDPI... **de nombreuses formations professionnalisantes peuvent être mises en place par votre agence.**

Ces formations dispensées en alternance avec des missions, vous permettent de **développer votre qualification, tout en étant rémunéré(e).**

Des formations courtes de perfectionnement sur votre métier, ou des formations obligatoires et réglementaires visant à anticiper les risques d'accident sont organisées par votre agence tout au long de l'année.

## Entraînez-vous avec Manpower Training

Quel que soit votre statut, votre plate-forme de cours en ligne vous offre un libre accès à un catalogue de cours dédiés à la bureautique, à des environnements métiers, ou à une approche des bonnes pratiques en mission.

**Vous travaillez avec Manpower en tant que V.I.P. ou CDI-Intérimaire ?**

Nous vous offrons des accès exclusifs à des cours en ligne VODECLIC au format vidéo d'une durée moyenne de 4 min. Découvrez de nouveaux logiciels, formez-vous aux outils digitaux, récoltez des badges à partager sur les réseaux sociaux, planifiez vos eFormations et entraînez-vous.

EN SAVOIR PLUS

## Consultez notre guide Mon Manpower au quotidien

### Mon Manpower au quotidien

L'appli mobile 100% utile

- ▶ Candidats
- ▶ Intérimaires

2017



Disponible sur App Store



DISPONIBLE SUR Google play

Téléchargez gratuitement l'appli Mon Manpower, 100% utile !

(1) Suivant les cas, il peut s'agir d'heures de missions Manpower ou d'heures effectuées dans le travail temporaire. L'accès à certains de ces avantages est soumis à des conditions complémentaires. Ces avantages ne sont pas contractuels et peuvent être modifiés sans préavis. (2) Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, ce nouveau dispositif a remplacé le DIF ! Les droits acquis au titre du DIF pourront être mobilisés dans le cadre du CPF. (3) Le nombre d'heures d'ancienneté requis varie selon votre Direction Régionale. (4) Un an = 1 607 heures d'ancienneté, soit 16 070h pour 10 ans, 32 140h pour 20 ans, et 48 210h pour 30 ans. Conditions d'octroi : franchissement d'un seuil anniversaire + 455 heures travaillées sur les 12 derniers mois et + 910 heures travaillées sur les 18 derniers mois précédent le franchissement de seuil.

Coordonnées des principaux organismes et institutions FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire) :

www.fastt.org - FASTT (Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire) : www.fastt.fr - AG2R REUNICA Prévoyance : reunica-interim.com, rubrique "Intérimaires" - CCE Manpower : 01 77 61 21 30, www.ccemanpower.com.  
**Les Comités d'Entreprise** : Siège : 01 57 66 27 39, contact@cesiegemanpower.fr - IDF : 01 53 25 06 52 - Lyon : 04 78 89 22 36, contact@cesudestmanpower.com - Lille : 03 20 52 09 73, cemanpowermord@orange.fr - Strasbourg : 03 88 79 34 52, manpower.c.e@wanadoo.fr - Nantes : 02 51 83 70 71, info@ce-ouest-manpower.com - Toulouse : 05 61 49 30 00, contact@cemanpowersudouest.com. **Les CHSCT** : Basse-Normandie : sec.chsct.basse.normandie@manpower.fr - Centre-Poitou-Charentes : sec.chsct.pcc@manpower.fr - Flandre Hainaut : sec.chsct.flandre.hainaut@manpower.fr - Haute-Normandie : sec.chsct.haute.normandie@manpower.fr - IDF : sec.chsct.nanterre@manpower.fr - Lille : sec.chsct.lille@manpower.fr - Nantes : sec.chsct.nantes@manpower.fr - Opale Artois : sec.chsct.opale.artois@manpower.fr - Pays de Loire : CHSCT.paysdeloire@laposte.net - Picardie : sec.chsct.picardie@manpower.fr - Rhône-Alpes : sec.chsct.rhone-alpes@manpower.fr - Siège : sec.chsct.siege@manpower.fr - Strasbourg : sec.chsct.strasbourg@manpower.fr - Toulouse : sec.chsct.toulouse@manpower.fr  
La liste des Délégués Syndicaux Centraux et des DS est disponible sur le site Informations Sociales.

## VOS AVANTAGES<sup>(1)</sup>

### Dès votre 1<sup>ère</sup> heure de mission

Régime de prévoyance, retraite complémentaire, service social, conseil en crédit, location de véhicule, garde d'enfant, séjours de vacances, cours gratuits en ligne, application mobile, Congés Payés...

**Votre Compte Personnel de Formation<sup>(2)</sup>** est à mobiliser en fonction des heures acquises. Pensez à activer votre compte sur [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr)

### À partir de

400 heures	Diagnostic Sécurisation Intérim&Parcours.
414 heures	Mutuelle Intérimaires Santé. Logement : Garantie loyers et aides financières du Fastt*.
455 heures	Compte Épargne Temps.
500 heures	Comité d'Entreprise Régional <sup>(3)</sup> .
507 heures	Action Logement Manpower.
600 heures	Comité Central d'Entreprise.
800 heures	Diagnostic Visa Intérim&Parcours.
1 600 heures	Congé Individuel de Formation. Congé Bilan de Compétences.
2 000 heures	Entretien professionnel.
16 070 heures depuis inscription	Votre anniversaire Manpower : gratification de 500 à 4 000 € <sup>(4)</sup>

\* Nouveau n° tél. du Fastt : 01 71 25 08 28

### Dès 60 jours de missions chez Manpower

Participation aux bénéfices (selon résultats Manpower).

### Après 1 an d'expérience

Démarche de Validation des Acquis de l'Expérience.

MES INFOS ET AVANTAGES

Hotline intérimaires

0 809 400 166

Service gratuit + prix appel

depuis un mobile (coût forfait) ou un poste fixe (prix d'une communication locale) du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Référence Intérim

Manpower